

33^{ème} RALLYE REGIONAL GAP RACING 6 & 7 Août 2016

Participation Etrangère Autorisée (PEA)

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le Règlement Standard FFSA des Rallyes.

Association Sportive Automobile des Alpes

5, rue des Gentianes
05000 GAP

Tél : 04 92 65 27 23

E-mail : asadesalpes@orange.fr

Auto Sport Alpes Val Durance

Chemin du boudonnet
Le Chêne

05130 TALLARD

Tél : 06 42 68 40 39

Tél : 06 72 56 04 71

E-mail : asavd@wanadoo.fr

TOUT LE RALLYE SUR www.asavd.fr

SOMMAIRE

PROGRAMME / HORAIRES	P.2 - 3
Article 1P. ORGANISATION	P.4
1.1P. Officiels.	p.4 - 5
1.2P. Eligibilité.	p.5
1.3P. Vérifications.	p.5
Article 2P. ASSURANCES	P.5
Article 3P. CONCURENENTS ET PILOTES	P.5
3.1P. Demande d'engagement – Inscriptions.	p.5
3.2P. Equipages.	p.6
3.3P. Ordre de départ.	p.6
Article 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS	P.6
4.1P. Voitures autorisées.	p.6
4.2P. Pneumatiques.	p.6
4.3P. Assistance.	p.6
4.3.2.3P. Limitation de changement de pièces.	p.6
Article 5P. PUBLICITE	P.7
Article 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES	P.7
6.1P. Description.	p.7
6.2P. Reconnaissances.	p.7
6.3P. Carnet de contrôle.	p.8
6.4P. Circulation.	p.8
Article 7P. DEROULEMENT DU RALLYE	P.8
7.1P. Départ.	p.8
7.2P. Dispositions générales relatives aux contrôles.	p.8
7.3P. Contrôles : C.P – C.H – Exclusion.	p.8
7.4P. Contrôle de regroupement.	p.8
7.5P. Epreuves spéciales.	p.8
7.6P. Parc fermé.	p.8
Article 8P. RECLAMATIONS - APPEL	P.9
Article 9P. CLASSEMENTS	P.9
Article 10P. PRIX – COUPES	P.9
ANNEXES	P.9

PROGRAMME - HORAIRES

LUNDI 6 JUIN 2016

Parution du règlement.
Ouverture des engagements.

DIMANCHE 31 juillet 2016

Parution du carnet d'itinéraire (road-book).

MISE À DISPOSITION DU CARNET D'ITINERAIRE (ROAD-BOOK)

Dimanche 31 juillet et vendredi 5 août 2016
De 8h00 à 18h00
Bar Restaurant le Looping
Maison de l'Air AERODROME
05130 TALLARD

LUNDI 25 juillet 2016 minuit (cachet de la poste faisant foi)

Clôture des engagements.

SAMEDI 6 AOUT 2016

- De 7 h 15 à 11 h 15** Vérifications administratives aérodrome Gap-Tallard.
- De 7 h 30 à 11 h 30** Vérifications techniques des voitures aérodrome Gap-Tallard.
- 10 h 30** 1^{ère} réunion du collège des Commissaires Sportifs au PC course (collège de Tallard 15, avenue de Provence 05130 Tallard).
- 12 H 30** Publication de la liste des équipages admis à prendre le départ et de l'ordre et des heures de départ de la 1^{ère} étape.
- 13 h 00** Départ de la 1^{ère} étape TALLARD Stade Municipal (horaire 1^{ère} voiture VHC) 1^{ère} voiture moderne 15mn après dernière voiture VHC.

Publication des classements partiels provisoires: à l'issue de la 1^{ère} étape, samedi 6 août 2016 au plus tard 30mn après l'entrée au parc fermé du dernier concurrent.

DIMANCHE 7 AOUT 2016

- 8 h 00** Départ de la 2^{ème} étape TALLARD Stade Municipal (1^{ère} voiture VHC) dans l'ordre du classement à l'issue de la 1^{ère} étape, 1^{ère} voiture moderne 15mn après la dernière VHC.
- 12 h 57** Arrivée de la 2^{ème} étape TALLARD Stade Municipal. Vérifications finales Garage Michel (aéropôle de TALLARD).
- Publication du classement final provisoire : 30 minutes après l'heure d'entrée en parc du dernier concurrent.
Publication du classement final définitif : 30 minutes après l'heure d'affichage du classement final provisoire.
- 16 h 30** Remise des prix Stade municipal de Tallard.

AFFICHAGE OFFICIEL: PC Course (Collège de Tallard) 15, Avenue de Provence 05130 Tallard.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile des Alpes (Organisateur Administratif) organise les 6 et 7 août 2016 avec le concours de l'association AUTO SPORT ALPES VAL DURANCE (Organisateur Technique) une épreuve automobile régionale dénommée :

33^{ème} RALLYE REGIONAL PEA GAP RACING

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA N°549 en date du 27/05/2016 Visa Ligue du Sport Automobile PACA N° 41 en date du 26/05/2016.

Comité d'organisation

Co-Présidents: LAMY Dominique Président de L'ASA des Alpes.

ROCHE Jean-Pierre Président de L'AUTO SPORT ALPES VAL DURANCE.

Membres: Association "AUTO SPORT ALPES VAL DURANCE".

Secrétariat du rallye: **Auto Sport Alpes Val Durance**
Chemin du Boudonnet
Le Chêne
05130 TALLARD

1.1P. OFFICIELS :

Collège des Commissaires sportifs

Président	POCHON Jean-Paul		Licence : 1793 - 0730
Membres	TURQUAY Michèle		Licence : 6843 - 0701
	CHAPIN Jeannie		Licence : 8999 - 0724
Secrétaire	GHIGO Denyse		Licence : 1968 - 0729
Direction de course			
Directeur de course	BONZOM Michel		Licence : 4090 - 0704
Adjoints à la direction de course	RICHARD Robert		Licence : 44762 - 0701
	GHIGO Gérard		Licence : 1967 - 0729
Véhicule Tricolore	GALLI Robert		Licence : 9206 - 0712
Véhicule Damier	PLEUVERAUX Gérard		Licence : 1840 - 0712
	LATIL Patrick		Licence : 3027 - 0730
Directeur de course délégué ES	OLIVARI Philippe		Licence : 7363 - 0701
	BARDIN Yannick		Licence : 46622 - 0726
Directeur de course stagiaire	MAGNAN Jean-Michel		Licence : 227785-0722
Responsable RTS comité PACA	GALLI André		Licence:214985 - 0702
Médecin-chef	DOMERGUE Christian		Licence :185261-0722
Commissaires Techniques			
Responsable Technique	FRANCOU Bertrand	B	Licence : 4010 - 0729
Membres	RAMU Michel	A	Licence : 2669 - 0730
	LAMBERT Lismon	A	Licence : 3582 - 0726
	LAPIQUE	B	Licence : 5826 - 0729
	CORBET Robert	C	Licence : 6850 - 0725
	MAIANO Marc	C	Licence : 37395 - 0706
	TURPIN Dominique	C	Licence:119028 - 0721
	FORESTELLO Jean- Pierre	C	Licence : 11620 - 0721
Relations avec les concurrents	RICHARD Marie-Christine		Licence : 49602 - 0701
	DOMINO Marie Antoinette		Licence : 9053 - 0701
Sécurité organisation technique	LONG Bernard		Licence :
Chargé des relations presse	MERARD Pierrick		Licence : 11994 - 0722
Responsable des commissaires	DION Bernard		Licence : 1584 - 0722

1.2P. ÉLIGIBILITE :

Le 33^{ème} Rallye Régional PEA **GAP RACING** compte pour:

- La Coupe de France des Rallyes 2016 (**coefficient 2**).
- Le Challenge Rallye de la Ligue du Sport Automobile Provence Alpes Côte d'Azur.
- Pilotes et copilotes + pilotes et copilotes "Jeunes espoirs"

Le rallye Gap racing est inscrit au calendrier de la FFSA en catégorie compétition à Participation Etrangère Autorisée (PEA). Les concurrents et les pilotes concernés devront bénéficier d'une autorisation préalable de leur ASN étrangère d'appartenance.

1.3P. VERIFICATIONS :

Les équipages engagés recevront avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu **le samedi 6 août 2016 de 7 h 15 à 11 h 15 à l'aérodrome de TALLARD.**

Les vérifications techniques auront lieu **le samedi 6 août 2016 de 07 h 30 à 11 h 30 à l'aérodrome de TALLARD.**

Les vérifications finales seront effectuées au **garage MICHEL Aéroport – 05130 TALLARD.**
Taux horaire de la main d'œuvre: 60 euros T.T.C / heure.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT –INSCRIPTIONS :

3.1.1P. Concurrents admis :

Conforme au règlement standard FFSA.

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 33^{ème} RALLYE RÉGIONAL GAP RACING doit adresser au **secrétariat du rallye** la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée, **jusqu'au lundi 25 juillet 2016 à minuit** (le cachet de la poste faisant foi).

Aucun engagement par téléphone ne sera accepté.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum, toutefois celui-ci pourra évoluer en fonction du nombre total d'engagés limité à 170 voitures pour les 2 Rallyes (Moderne + V.H.C).

3.1.11P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs: 350 euros.
- sans la publicité facultative des organisateurs: 700 euros.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement ainsi que les photocopies (licences, permis de conduire des membres de l'équipage). Les engagements par fax ou par mail ne seront pas validés. Les engagements incomplets seront mis sur la liste d'attente.

Le chèque devra être libellé à l'ordre de "L'AUTO SPORT ALPES VAL DURANCE" et envoyé avec l'engagement et les photocopies au secrétariat du rallye.

Le chèque sera déposé en banque, le Mardi 26 juillet 2016.

L'organisateur remboursera, avec une déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée, la retenue sera:

- **30%** pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye.
- **50%** pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

3.2P. ÉQUIPAGE : Conforme au règlement standard FFSA.

3.3P. ORDRE DE DEPART : Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 4P. VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES AUTORISEES :

Conforme au règlement standard FFSA.
Groupes : A/FA, N/FN, R, GT et F2000.

4.2P. PNEUMATIQUES (REGLEMENTATION DE L'UTILISATION DES PNEUMATIQUES) :

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3P. ASSISTANCE :

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3.2.1P. Parc d'assistance

Seul le parc d'assistance est précisé dans le carnet d'itinéraire du rallye avec un contrôle horaire d'entrée et de sortie. Ce parc est le même pour tout le rallye. En dehors de ce parc, l'assistance est strictement interdite.

4.3.2.3P.

Conforme au règlement standard FFSA.

Les concurrents devront prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets et laisser leur emplacement propre.

4.6.1P. Identification des Voitures :

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévus pour le rallye.

Cette identification concerne également la voiture 0 si elle est en configuration course.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

À l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

À l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.) d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur

qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (**à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation**) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

Pour tous les rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position **L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.**

ARTICLE 5P. PUBLICITÉ

Conforme au règlement standard FFSA.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION :

Le 33^{ème} Rallye Régional PEA GAP RACING représente un parcours de **171,80** Km. Il est divisé en 2 étapes et 4 sections. Il comporte 7 épreuves spéciales d'une longueur totale de **40** km.

Les épreuves spéciales sont:

Samedi 6 août 2016	ES 1	5,75 Km	Plan de Vitrolles / Barcillonnette
	ES 2	7,78 Km	N.D. du Laus / Jarjays
	ES 3	5,75 Km	Plan de Vitrolles / Barcillonnette
Dimanche 7 août 2016	ES 4	5,17 Km	Plan de Vitrolles / Lardier
	ES 5	5,19 Km	Lardier / Fouillouse
	ES 6	5,17 Km	Plan de Vitrolles / Lardier
	ES 7	5,19 Km	Lardier / Fouillouse

L'itinéraire horaire figure en annexe itinéraire.

6.2P. RECONNAISSANCES :

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.1P. Dans tous les rallyes asphalté et afin de limiter les nuisances, les concurrents et équipages ont l'obligation de respecter le Code de La route au cours des reconnaissances, notamment en ce qui concerne la vitesse et le bruit.

- Le nombre de passages par ES en reconnaissance est limité à **3 au maximum**, des contrôles sévères seront effectués.
- Tout retour en arrière, tout fractionnement et / ou bouclage en cours de reconnaissances des épreuves spéciales **est interdit**.
- Tout accès à une épreuve spéciale devra obligatoirement se faire par son départ. Les reconnaissances se feront sur route ouverte **en respectant scrupuleusement le Code de la route. Des contrôles seront effectués.**

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le dimanche 31 juillet et le vendredi 5 août 2016 de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h00.

6.3P. CARNET DE CONTROLE :

Conforme au règlement standard FFSA.

6.4P. CIRCULATION :

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 7P. DÉROULEMENT DU RALLYE

7.1P. DEPART :

Conforme au règlement standard FFSA.

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES :

Conforme au règlement standard FFSA.

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route: Chasuble orange avec marque commissaire.
- Commissaire de route radio: Chasuble jaune avec marque bleue radio.
- Chef de poste:: Chasuble orange barrée avec marque chef de poste.

7.3P. CONTROLE DE PASSAGE (C.P) – CONTROLE HORAIRE (C.H) – MISE HORS COURSE :

Conforme au règlement standard FFSA.

7.3.13P :

A l'issue de la première et deuxième étape, l'entrée du parc fermé (**CH3c+CH8a**) les équipages seront **autorisés** à pointer en avance.

7.4. CONTRÔLE DE REGROUPEMENT :

Conforme au règlement standard FFSA..

7.5. EPREUVES SPECIALES (ES) :

Conforme au règlement standard FFSA.

7.5.17.3P. DEPANNAGE :

L'organisateur décline toute responsabilité pour le dépannage et le rapatriement des voitures accidentées en dehors du cadre normal du bon déroulement de l'épreuve. Ceux-ci restent à la charge du concurrent. (Les coordonnées de certains dépanneurs et garagistes vous seront communiquées).

7.6. PARC FERME:

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 8P. RÉCLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX - COUPES

Les prix et coupes ne sont ni cumulables ni reportables :

	GENERAL	GROUPE	CLASSES	1 à 4 partants	5 à 8 partants	9 à 14 partants	15 et + partants	FEMININ +2 partantes
1 ^{er}	650 €	350 €	1er	180 €	350 €	350 €	350 €	100 €
2ème	500 €	250 €	2ème		130 €	150 €	200 €	
3ème	400 €	150 €	3ème		50 €	100 €	120 €	
			4ème			50 €	80 €	
			5ème				50 €	

Pour l'attribution des prix et des coupes les classes suivantes sont confondues :

A7/FA7 – A7K/FA7K – A6/FA6 – A6K/FA6K – A5/FA5 – A5K/FA5K – N3/GT9 – N4/GT10 – N2/N2S
(Si moins de 2 partants en N2S)

Note: En cas d'ex aequo, les temps réalisés dans l'ordre des épreuves serviront à départager Les concurrents. Dans le cas de nouvelle égalité, le prix sera partagé entre les concurrents Concernés.

La remise des prix se déroulera :
Stade municipal de Tallard le dimanche 7 août 2016 à 16h30

Dans la mesure où le commencement de la remise des prix aura lieu à l'heure prévue, les équipages absents perdront le bénéfice de leurs prix. Tenue correcte exigée.

ANNEXES

1 à 4 : Conforme au règlement standard FFSA.

TRES IMPORTANT

AMIS CONCURRENTS,

L'AUTO SPORT ALPES VAL DURANCE SERA HEUREUSE DE VOUS ACCUEILLIR
LES 6 ET 7 AOUT 2016 SUR LES ROUTES DES HAUTES ALPES, TOUT SERA MIS EN ŒUVRE
POUR QUE VOUS PASSIEZ UN AGREABLE SEJOUR SPORTIF.

UN GRAND MERCI A TOUTES LES COMMUNES QUI ACCUEILLENTE LE
33^{ème} RALLYE REGIONAL PEA GAP RACING.

SOYEZ D'UNE EXTREME PRUDENCE PENDANT LES RECONNAISSANCES. TOUS REPERES OU
MARQUES A LA PEINTURE SONT INTERDITS.

NOUS COMPTONS SUR VOTRE COMPREHENSION POUR RESPECTEZ LA NATURE ET LES RIVERAINS

Conformément au règlement standard des Rallyes (article 6.2 reconnaissances), des contrôles
seront effectués et les sanctions prévues seront appliquées si nécessaire.

PENDANT LA DUREE DU RALLYE, RESPECTEZ LE CODE DE LA ROUTE SUR LES SECTEUR DE LIAISONS, LES TEMPS IMPARTIS SONT TRES LARGES.

L'AVENIR DES RALLYES DEPEND AUSSI DE VOUS

L'AUTO SPORT ALPES VAL DURANCE A ORGANISE CETTE EPREUVE POUR VOTRE PLAISIR ET
VOUS SOUHAITENT BONNE ROUTE A TOUS.

LE COMITE D'ORGANISATION